INFO PRESSE

Ville de NOUMÉA
noumea.nc Nouméamaville

N°2026/178 Nouméa, le 2 octobre 2026

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : DEVENEZ CONSEILLER DES QUARTIERS !

Environnement, inclusion, cadre de vie … Vous avez envie d'agir concrètement pour votre quartier ? La ville de Nouméa vous propose d'intégrer les conseils des quartiers pour un mandat de deux ans.



Véritable trait d'union entre les habitants et la Ville, les conseils des quartiers sont des instances citoyennes. Composés de bénévoles issus des 37 quartiers de Nouméa, ils sont des espaces de dialogue où vous pouvez échanger avec les élus, rencontrer les associations locales, les conseillers locaux de la jeunesse et porter des projets pour dynamiser votre quotidien.

Contact presse : Jocelyne Avril 24 67 31 / 96 98 79 - jocelyne.avril@ville-noumea.nc

VOTRE RÔLE DE CONSEILLER

S’engager, c’est devenir une force de proposition, bénéficier d’une enveloppe financière dédiée, collaborer avec les services municipaux pour dynamiser la vie quotidienne de votre quartier et être l’interlocuteur privilégié entre ses habitants et la mairie.

Concrètement, vous participerez aux réunions (3 par an) et groupes de travail pour aborder tous les sujets du "mieux vivre ensemble" : aménagements, sécurité, jeunesse, environnement ou culture. Les conseillers des quartiers sont nommés pour une durée de deux ans.
Vous établissez des liens indispensables entre les habitants de votre quartier et la mairie (propositions des habitants, diffusion d’information sur les décisions prises en conseil des quartiers).

POURQUOI S'ENGAGER ?

Pour agir ! Proposez, initiez et développez des projets concrets d’amélioration du cadre de vie grâce à un budget d'investissement dédié.

Pour créer du lien ! Devenez le trait d’union entre les citoyens, les acteurs locaux et les élus. Rencontrez vos voisins et mobilisez les énergies pour développer des initiatives collectives qui transforment votre quartier en un lieu où il fait bon vivre.

COMMENT CANDIDATER ?

Un appel à volontaires est lancé du 5 au 15 novembre 2026.
Pour présenter sa candidature, il faut être âgé(e) d’au moins 18 ans et résider dans un quartier de Nouméa (propriétaire ou locataire). Il ne faut pas avoir de mandat électif. Une seule candidature par foyer sera acceptée.
La participation au conseil des quartiers est bénévole, volontaire et individuelle.

Inscriptions :

- Soit directement en ligne sur le site internet de la ville de Nouméa : https://www.noumea.nc/noumea-pratique/mes-demarches/devenir-conseiller-quartier
- Soit en remplissant le formulaire papier disponible à l’hôtel de ville et dans les permanences proxiServices et en l’envoyant à democratie.participative@ville-noumea.nc

QUELQUES PROJETS RÉALISÉS

Entre 2016 et 2025, 142 projets issus des conseils des quartiers ont été livrés, pour un montant global de 600 millions de francs.
En voici quelques exemples récents :

- le réaménagement d’un terrain de sport au 6e KM ;
- le city stade de Tuband ;
- la création d’un cheminement piéton sur la plaine de Tindu ;
- les jardins partagés de Magenta.

Contact presse : Jocelyne Avril 24 67 31 / 96 98 79 - jocelyne.avril@ville-noumea.nc

INFORMATIONS PRATIQUES

Appel à candidatures du 5 octobre au 15 novembre 2026
Renseignements complémentaires : 27 07 02